

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Lingwick tenue au 72, route 108, Lingwick (Québec), lundi le 7 mai 2018, à 19 h, présidée par Mme Céline Gagné, mairesse et à laquelle assistent la conseillère et les conseillers suivants :

Mme Suzanne Jutras, M. Martin Loubier, M. Guy Lapointe, M. Daniel Audet, M. Sébastien Alix et M. Jonatan Audet.

Tous membres du conseil et formant quorum.

Mme Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-108

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2018 et qu'ils ont pris connaissance de son contenu;

EN CONSÉQUENCE,

2018-109

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2018 et qu'il soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS ET/OU DOSSIERS

Dans le cadre du processus électoral en vue de combler le poste de conseiller n^o4, à la fin de la période de mise en candidature, le 27 avril 2018, deux candidats avaient déposé leur déclaration. Le 1^{er} mai, l'un des candidats avisait la présidente d'élection, par écrit, qu'il retirait sa candidature. Au constat qu'une seule candidature était maintenant déposée, Madame Suzanne Jutras fut proclamée conseillère au poste n^o4 élue par acclamation et elle fut par la suite assermentée. Nous souhaitons la bienvenue à Mme Jutras.

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE

- **La mairesse Céline Gagné**
 - Membre d'office de tous les comités municipaux
 - Représentante à la MRC
 - Équipe de développement municipal – gestion du FDT local
 - Équipe de développement du Haut-Saint-François
 - Comité de la route 257

4 avril séance ordinaire du conseil

11 avril comité de la route 257

13 avril rencontre au belvédère avec la firme Pittoresco et Julie Pomerleau au

sujet du projet Shed
16 avril comité de développement local
18 avril conseil des maires à la MRC
21 avril lac à l'épaule à la MRC
24 avril comité sécurité publique à la MRC
24 avril a.g.a. du CLD du Haut-Saint-François
25 avril développement territorial DGI à la MRC
26 avril entrevue avec les candidats au poste de journalier-concierge
26 avril comité de la route 257
30 avril comité de développement local

6. **MEMBRES DU CONSEIL**

Responsabilité des élus et liste des réunions auxquelles ils ont assisté en avril 2018.

- **Le conseiller Guy Lapointe**

- Remplaçant au conseil des maires
- Comité de gestion Internet haute vitesse MRC
- Comité de *Transport de personnes du Haut-Saint-François*
- Municipalité amie des aînés et politique familiale
- Sécurité civile, ambulance, régie sécurité incendie
- Bâtiments municipaux
- Réseau Biblio de l'Estrie

4 avril rencontre avec la d.g. de *Transport de personnes du Haut-Saint-François*
4 avril séance ordinaire du conseil
9 avril rencontre avec l'avocat de *Transport de personnes du Haut-Saint-François*
25 avril c.a. de *Transport de personnes du Haut-Saint-François*
26 avril colloque des marchés publics de l'Estrie

- **La conseillère Suzanne Jutras**

- **Le conseiller Jonatan Audet**

- Loisirs : infrastructures, équipements récréatifs et aménagement des terrains
- Développement touristique, culture, protection du patrimoine
- Bâtiments municipaux
- Comité des loisirs de la MRC

4 avril séance ordinaire du conseil
10 avril rencontre à l'église Chalmers avec Pascal Sévigny concernant le projet de rénovation
13 avril rencontre au belvédère avec la firme Pittoresco et Julie Pomerleau au sujet du projet Shed
26 avril entrevue avec les candidats pour le poste de journalier concierge

- **Le conseiller Sébastien Alix**

- Comité consultatif d'urbanisme
- Environnement, protection des milieux naturels
- Voirie, équipements mécanisés et bâtiments
- Comité consultatif de développement – développement économique

4 avril séance ordinaire du conseil
16 avril comité de développement local
30 avril comité de développement local

- **Le conseiller Daniel Audet**

- Loisir : animation et participation – Parc-en-ciel
- Développement touristique, culture, protection du patrimoine
- Environnement, protection des milieux naturels
- Comité consultatif en développement – développement économique
- Comité des loisirs de la MRC

4 avril séance ordinaire du conseil
11 avril réunion du comité des loisirs du Haut-Saint-François
16 avril comité de développement local
27 avril réunion du comité *Sentier des écossais*
30 avril comité de développement local

- **Le conseiller Martin Loubier**
 - Sécurité civile, ambulance, régie sécurité incendie
 - Voirie, équipements mécanisés et bâtiments

4 avril séance ordinaire du conseil
19 avril c.a. *Régie incendie des rivières*

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2017

Madame Josée Bolduc, directrice générale, dépose le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 et vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés.

Les états financiers 2017

	2017	2016
Revenus		
Fonctionnement	946 263 \$	884 198 \$
Investissement	275 633 \$	203 342 \$
	1 221 896 \$	1 087 540 \$
Charges		
Administration générale	205 319 \$	201 689 \$
Sécurité publique	155 891 \$	146 241 \$
Transport	383 985 \$	355 569 \$
Hygiène du milieu	93 522 \$	87 568 \$
Santé et bien-être	350 \$	400 \$
Aménagement, urbanisme et dév.	27 109 \$	25 658 \$
Loisirs et culture	72 460 \$	65 320 \$
Frais de financement	5 115 \$	3 923 \$
	943 751 \$	886 368 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	278 145 \$	201 172 \$
moins revenus d'investissement	275 633 \$	203 342 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	2 512 \$	(2 170 \$)
Immobilisations	171 255 \$	143 443 \$
Financement	(47 000 \$)	(18 000 \$)
Affectations	(19 479 \$)	(1 402 \$)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	107 288 \$	121 871 \$

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	2017	2016
Actifs financiers	442 360 \$	347 554 \$
Passifs	(316 927 \$)	(270 725 \$)
Actifs financiers nets	125 433 \$	76 829 \$
Actifs non financiers	2 903 493 \$	2 673 953 \$
Excédent accumulé	3 028 926 \$	2 750 782 \$
Détail de l'excédent accumulé		
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	217 632 \$	135 069 \$
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financière et fonds réservés	75 837 \$	153 183 \$
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	2 735 457 \$	2 462 530 \$
	3 028 926 \$	2 750 782 \$

7.2 DRAINAGE, ISOLATION, IMPERMÉABILISATION ET RÉPARATION DE LA FONDATION DE L'ÉGLISE CHALMERS – ADJUDICATION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres sur invitation a été acheminé à 7 compagnies différentes concernant les travaux de drainage, d'isolation, d'imperméabilisation et de réparation de la fondation de l'église Chalmers;

CONSIDÉRANT QUE 4 soumissions ont été reçues dans les délais;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions, dont le résultat apparaît ci-dessous, ont été ouvertes publiquement le 25 avril 2018 à 14 h 35;

	Option *			
	Coût des travaux avant option	Montant rép. ciment et scellement des fissures	Montant isolation hors sol	Coût total (option) avant taxes
Transport excavation Thompson	19 200 \$	1 200 \$	6 000 \$	24 000 \$
Construction Groupe Prévost	32 800 \$	2 000 \$	9 000 \$	39 800 \$
Construction Léo Barolet	33 200 \$	500 \$	4 042 \$	36 742 \$
Entreprises Richard Brisson	25 223 \$	4 578 \$	2 160 \$	22 805 \$

* Option : Afin d'éviter d'avoir à réparer la finition hors sol, l'option "isolation de la partie hors sol de la fondation (jusqu'à la brique) pouvait être envisagée.

Le montant final incluant cet option inclut le coût des travaux, moins le montant correspondant à la réparation du ciment et au scellement des fissures, plus le montant de l'isolation hors sol incluant le recouvrement et l'installation d'un larmier.

CONSIDÉRANT QUE suite à l'examen des soumissions reçues, il appert qu'elles sont toutes conformes;

EN CONSÉQUENCE;

2018-110

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Alix

ET RÉSOLU QUE le contrat pour la réalisation des travaux à la fondation de l'église Chalmers, tel que stipulé dans le devis de l'appel d'offres, incluant l'option d'isolation de la partie hors sol de la fondation, soit adjugé à Entreprises Richard Brisson, soumissionnaire le plus bas conforme. Le coût de ce contrat admissible au programme TECQ, excluant les taxes, est de 22 805 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.3 FERMETURE DU BUREAU PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE

2018-111

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU que pour la période de vacances de Mme Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière 9 au 22 août inclusivement, le bureau municipal sera fermé les 9, 14, 16 et 21 août prochains. Pour les autres jours inclus dans cette période, M. Nicolas Blouin, inspecteur en bâtiment (les mercredis 15 et 22 août) et Mme Suzanne Blais, commis de bureau (les lundis 13 et 20 août) seront présents au bureau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.4 DOSSIER VENTE POUR TAXE – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LE CANTON DE LINGWICK

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Lingwick a déposé à la MRC un dossier de vente d'immeuble pour défaut de paiement des impôts fonciers.

CONSIDÉRANT QU'une personne mandatée doit être présente afin de faire la première offre pour assurer le retour des taxes et des frais de vente pour taxes;

EN CONSÉQUENCE,

2018-112

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU de nommer Madame Céline Gagné, mairesse, pour représenter le Canton de Lingwick à la vente pour taxe du 14 juin 2018 effectuée par la MRC du Haut-Saint-François dans le but d'enchérir, s'il y a lieu, sur l'immeuble situé dans le Canton de Lingwick, au montant des taxes dues plus les frais inhérents.

En l'absence de Madame Gagné, Monsieur Guy Lapointe, maire suppléant, représentera la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.5 MODIFICATION À LA RÉOLUTION N°2018-086 – POSTE DE JOURNALIER-CHAUFFEUR – PASCAL SÉVIGNY

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'embauche d'un journalier-concierge, poste vacant suite au changement de poste de M. Pascal Sévigny;

ATTENDU QUE l'un des paragraphes inclut à la résolution n°2018-086 spécifie : « *Si au cours de la période de probation, la Municipalité constate que M. Sévigny ne convient pas à l'emploi, celui-ci réintégrera le poste de journalier et de concierge qu'il occupait avant le poste de journalier-chauffeur* »;

ATTENDU QU' après consultation et en accord avec M. Sévigny, ainsi que pour faciliter l'embauche d'une nouvelle personne pour le poste de journalier-concierge, il a été convenu de retirer le paragraphe concernant la réintégration à ce poste de M. Sévigny durant sa période de probation;

EN CONSÉQUENCE;

2018-113

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU de modifier la résolution n°2018-086, de façon à enlever la clause permettant à M. Sévigny à réintégrer le poste de journalier-concierge au cours de sa période de probation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.6 POSTE DE JOURNALIER-CONCIERGE – PATRICK POULIOT

2018-114

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Alix

ET RÉSOLU d'embaucher M. Patrick Pouliot au poste de journalier et de concierge, pour une période de probation de 3 mois, à compter du 22 mai 2018, ou avant si les besoins l'exigent et sur demande de la directrice générale. Les conditions pour la rémunération sont les suivantes :

- Le salaire sera tel que convenu et indiqué au contrat d'embauche.
- L'indemnité de vacances sera versée au congé annuel.
- Les charges, devoirs et obligations d'un journalier et concierge sont inscrites au contrat d'embauche.

La saison estivale se déroulera du 22 mai au 3 novembre 2018. Pour la saison estivale, l'horaire sera de 40 heures par semaine du lundi au vendredi, pour l'ensemble des travaux à exécuter.

La saison hivernale se déroulera du 4 novembre au 31 décembre 2018 et du 1^{er} janvier au 30 mars 2019. Pour la saison hivernale, l'horaire sera de 40 heures par semaine, 7 jours par semaine, selon les besoins, pour accomplir les travaux de conciergerie, de journalier, d'entretien de la patinoire et de déblaiement des trottoirs et autres espaces.

Le temps supplémentaire excédant 40 heures sera majoré de 50% s'il a été autorisé par la directrice générale, le maire ou le maire suppléant. L'employé n'aura pas à obtenir d'autorisation pour les heures de travail supplémentaires qui seront faites pour des travaux urgents qui seront exécutés pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Si M. Patrick Pouliot obtient le poste permanent, après la période de probation, le salaire sera majoré tel qu'indiqué dans le contrat d'embauche.

L'employé devra donner un préavis de départ de deux (2) semaines avant de quitter l'emploi. Si cet avis n'est pas respecté, une rémunération équivalente à deux (2) semaines sera retenue comme pénalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.7 TERRAIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – DEMANDE DE DÉLAI

ATTENDU QUE par la résolution 2017-241 la Municipalité vend à Réal Loubier & fils inc. le terrain industriel et commercial portant le numéro de lot 5 292 443 et qu'il est inscrit à cette résolution que les travaux de construction débuteront au printemps 2019 pour se terminer la même année;

ATTENDU QUE Réal Loubier & fils inc. demande à la Municipalité que la date de fin des travaux soit reportée à novembre 2020;

ATTENDU QUE l'acheteur propose de faire effectuer une analyse de sol à ses frais et qu'advenant le cas où le site serait déclaré contaminé, celui-ci demande à la Municipalité de reprendre alors le terrain et de rembourser le montant d'achat;

À CES CAUSES;

2018-115

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte de prolonger la date de fin des travaux à novembre 2020;

QUE l'acte de vente devra être signé au plus tard le 31 juillet 2018 sans quoi la Municipalité mettra fin à l'offre d'achat de Réal Loubier & fils inc. concernant le terrain industriel et conservera le dépôt initial. L'analyse de sol devra avoir été effectuée par l'acheteur, à ses frais, avant la signature de l'acte de vente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.8 125^e ANNIVERSAIRE DU PONT COUVERT MCVETTY-MCKENZIE – CONTRIBUTION ET PERMIS D'ALCOOL

ATTENDU QU' un groupe de citoyens organise un événement, le 29 juillet prochain, dans le but de souligner le 125^e anniversaire du pont couvert McVetty-McKenzie, propriété du Canton de Lingwick;

ATTENDU QUE pour mener à bien ces festivités, les organisateurs demandent à la Municipalité de contribuer financièrement pour l'obtention d'un permis d'alcool, pour le service d'un coquetel, pour l'achat du maïs et pour la confection d'un gâteau soulignant l'anniversaire du pont couvert;

2018-116

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU

QUE le conseil accepte d'assumer les dépenses énumérées plus haut, pour un montant maximal de 700 \$;

QUE la Municipalité fera une demande de permis de réunion pour servir des boissons alcooliques sur le site du pont couvert McVetty-McKenzie lors des célébrations du 29 juillet 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.9 ENSEIGNE POUR LE BUREAU MUNICIPAL

2018-117

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE d'autoriser la fabrication d'une enseigne et son installation, près de la porte d'entrée du bureau municipal. Le coût de l'enseigne, fabriquée par Enseignes

A-Gagnon, est de 300,90 \$ plus taxes et inclut le montage graphique et l'installation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.10 COMITÉS MUNICIPAUX – ATTRIBUTION À LA NOUVELLE CONSEILLÈRE

2018-118

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU

QUE Mme Suzanne Jutras, conseillère nouvellement élue au poste n°4, soit nommée sur les comités municipaux suivants :

- Loisirs : animation et participation (conseillère n°1)
- Loisirs : infrastructures et équipements récréatifs / aménagement des terrains municipaux (conseillère n°2);

QUE Mme Suzanne Jutras soit nommée représentante de notre secteur (Lingwick/Weedon) au sein du conseil d'administrations du *Journal Le Haut-Saint-François*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.11 ENGAGEMENT DE CRÉDITS

ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer diverses dépenses pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de procéder à des engagements de crédits;

ATTENDU QUE les sommes requises pour ces dépenses sont prévues au budget de l'exercice financier 2018;

EN CONSÉQUENCE,

2018-119

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise les engagements de crédits ci-après pour la période de mai 2018;

Engagement de crédits	
Administration	
Plaque métal entrée monte-personne	170 \$
Carte zonage agricole	350 \$
Vérification annuelle alarme incendie	300 \$
Gala méritas cité école L-S-L	25 \$
LesPAC annonce terrains belvédère	20 \$
Publipostage distribution d'arbres	45 \$
Total administration	910 \$
Voirie – réseau routier	
Graisse	470 \$
Barre pour nettoyer roues mag	85 \$
Acide pour nettoyer benne acier inox.	50 \$
Registre prop. de véhicules lourds	140 \$
Pièces ADF Diesel	150 \$
Total voirie – réseau routier	895 \$
Parcs et terrains de jeux	
Concassé – trottoir marché public	200 \$
Mise à jour panneaux touristiques	385 \$
Total parcs et terrains de jeux	585 \$
TOTAL :	2 390 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.12 PRÉSENTATION L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

La directrice générale et secrétaire-trésorière a acheminé aux membres du conseil l'état des activités financières au 30 avril 2018.

7.13 ADOPTION DES COMPTES POUR LA SUITE DU MOIS D'AVRIL 2018 ET DES COMPTES COURANTS

N° chèque	Nom	Description	Montant
18620	Hydro-Québec	Église Chalmers	28,09 \$
18621	Hydro-Québec	Bureau	142,33 \$
18622	Hydro-Québec	Centre municipal	242,07 \$
18623	Hydro-Québec	Centre village	27,41 \$
18624	Hydro-Québec	Centre mun. chauffage	3 832,91 \$
18625	Hydro-Québec	OTJ	502,27 \$
18626	Casey Sylvester	Salaire fin 31/03/2018	
18627	Revenu Québec	Remises de l'employeur	4 403,82 \$
18628	Receveur gén. Canada	Remises de l'employeur	1 806,76 \$
18629	Casey Sylvester	Salaire fin 07/04/2018	
18630	Services cartes Desjardins	Papeterie, Dicom	157,84 \$
18631	Hydro-Québec	Éclairage de rues	233,30 \$
18632	Casey Sylvester	Salaire fin 14/04/2018	
18633	Bell Canada	Ligne garage	82,11 \$
18634	Bell Canada	Ligne fax	82,43 \$
18635	Casey Sylvester	Salaire fin 21/04/2018	
18636	Casey Sylvester	Salaire fin 28/04/2018	
18637	Hydro-Québec	Garage	952,22 \$
18638	Infotech	Atelier formation	264,44 \$
18639	MRC du H-S-F	Téléphonie	201,16 \$
18640	Sylvio Bourque	Dévitoyr, trousse à fileter...	145,99 \$
18641	Manon Rouso	Pose 3 élus site web	45,00 \$
18642	Cherbourg	Sacs, papier, savon mains	271,44 \$
18643	Raymond, Chabot...	Mission d'audit (2e vers.)	4 938,18 \$
18644	Alsco corp.	Buanderie	130,49 \$
18645	Marché de la petite école	Subvention 2018	250,00 \$
18646	Robitaille équipement	Pointes carbure niveleuse	632,36 \$
18647	Axion	Wi-fi et tél. monte pers.	77,62 \$
18648	Telus	Site web	11,44 \$
18649	CJS Électrique inc.	Salle mécanique	46,15 \$
18650	Doris Rousseau	Déplacement mars-avril	118,80 \$
18651	Malcolm Rancourt	Réparation peigne	540,00 \$
18652	Daniel Audet	Déplacement mars	25,60 \$
18653	Alésage D. Poulin inc.	Godet et attache	2 345,49 \$
18654	Conseil Sport Loisir Estrie	Adhésion 2018-2019	70,00 \$
18655	Céline Gagné	Frais de déplacement	108,00 \$
18656	Guy Lapointe	Frais de déplacement	102,00 \$
18657	Magasin général Morin	Gants, timbres, essence	142,35 \$
18658	JN Denis inc.	Rép. pneu niveleuse	187,49 \$
18659	Municipalité de Weedon	Photocopies permis	27,50 \$
18660	TGS Industriel	Oxygène, acétylène...	499,99 \$
18661	Garage Claude Morin	Graisse, pièce compr.,...	171,89 \$
18662	Services san. D. Fortier	Cueillette mat.rés. 2 mois	8 023,74 \$
18663	Pièces d'autos Angus	Huile hyd., meules, peint.	1 019,51 \$
18664	Casey Sylvester	Frais de dépl. mars	205,20 \$
18665	Pascal Sévigny	Frais de dépl. avril	143,20 \$
18666	annulé		
18667	Ent. Robert Verret	Diésel	801,86 \$
18668	Pétrole Sherbrooke	Huile chauffage garage	738,79 \$
18669	Sylvio Bourque	Déplacement mars-avril	268,40 \$

18670	Valoris-Régie HSF/Sherb.	Enfouissement	1 109,14 \$
18671	N.S. Girard	Peinture caserne, pièces	128,91 \$
Total des chèques :			36 285,69 \$
05/04	Salaires incl. chèques	5 employés	2 545,48 \$
12/04	Salaires incl. chèques	6 employés + 4% DR	3 340,39 \$
19/04	Salaires incl. chèques	7 employés	2 472,62 \$
26/04	Salaires incl. chèques	6 employés	2 217,65 \$
03/05	Salaires incl. chèques	6 employés	2 390,86 \$
07/05	Martin Loubier	Rémunération élu	56,89 \$
07/05	Céline Gagné	Rémunération élu	575,27 \$
07/05	Jonatan Audet	Rémunération élu	228,89 \$
07/05	Guy Lapointe	Rémunération élu	304,19 \$
07/05	Sébastien Alix	Rémunération élu	293,39 \$
07/05	Daniel Audet	Rémunération élu	293,39 \$
Total :			51 004,71 \$

2018-120

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE la liste des comptes présentée soit acceptée et leur paiement autorisé pour un montant de 51 004,71 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Certificat de crédit numéro 2018-05-01

Je soussignée, Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement de ces comptes au montant total de 51 004,71 \$.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Question concernant la rencontre du comité de la route 257 avec le député Bolduc et le dépôt de la pétition.
- Demande de précisions à propos de frais d'excavation relatifs à l'installation de la shed.
- On demande si, tel que compris lors du dépôt des états financiers, la Municipalité est en bonne santé financière.
- Précisions demandées concernant les travaux qui seront effectués à l'église Chalmers.
- Une citoyenne mentionne que pour la propriété en vente pour taxes impayées, le montant est assez élevé. On lui explique que les droits de mutation sont inclus dans le montant.

9. PAUSE SANTÉ

De 19 h 43 à 20 h 03

10. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. RÉSEAU ROUTIER – VOIRIE

11.1 APPEL D'OFFRES – RECHARGEMENT

Considérant que le Canton de Lingwick désire faire des travaux de rechargement de incluant les travaux préparatoires de mise en forme sur le chemin Fontainebleau, le chemin North Hill, le chemin de la Montagne-Rouge, le rang des Pointes et la route 257 Sud;

Considérant que ces travaux ont été présentés dans la programmation des travaux visés par le Programme sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec;

2018-121

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU que le Canton de Lingwick procède à un appel d'offres public pour les travaux de rechargement.

Cet appel d'offre consiste en des travaux de rechargement de différents chemins de la municipalité. Rechargement en gravier de type MG20B (test de granulométrie avant la livraison et aux cours des travaux si le représentant de la Municipalité le demande), incluant le matériel, le transport et l'épandage. Quantité approximative de 7 500 t.m. de gravier MG20B.

Les travaux devront être réalisés sur le chemin Fontainebleau, le chemin North Hill, le chemin de la Montagne-Rouge, le rang des Pointes et la route 257 Sud. Du rechargement pourrait aussi avoir lieu sur d'autres chemins de la municipalité. Les lieux exacts et les superficies sont indiqués dans le document d'appel d'offres.

Ces travaux seront exécutés selon les recommandations du représentant de la municipalité.

Les travaux devront être terminés au plus tard le 13 juillet 2018 à 16 h. Si l'adjudicataire est en défaut de livrer et installer le bien faisant l'objet du contrat dans le délai stipulé aux présentes, la municipalité pourra imposer, à titre de pénalité, un montant de (500 \$) par jour de retard.

L'entrepreneur sera responsable de faire obligatoirement l'installation d'une signalisation adéquate selon les normes en vigueur et il sera responsable du contrôle de la circulation routière pendant toute la durée des travaux.

Cet appel d'offres sera publié sur le système électronique SEAO ainsi que dans le journal La Tribune. La Municipalité désigne Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, personne responsable des demandes de soumissions.

La Municipalité nomme M. Sylvio Bourque, inspecteur municipal et chef d'équipe, à titre de personne responsable envers les soumissionnaires pour toutes informations concernant les travaux et le chantier où les travaux devront être réalisés par cette demande d'appel d'offres avant l'adjudication du contrat.

Tout soumissionnaire devra respecter les exigences et conditions établies dans la Politique de gestion contractuelle établie par la municipalité et le document d'appel d'offres préparé spécifiquement à cet effet et disponible par le biais du SEAO.

La Municipalité du Canton de Lingwick recevra à son bureau municipal au 72, route 108, Lingwick, JOB 2Z0, jusqu'à 14 h 30, le 24 mai 2018, des soumissions dans des enveloppes scellées, portant la mention : « Soumission – Rechargement de chemins municipaux », pour y être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour, à 14 h 35.

La soumission ne doit en aucun cas être conditionnelle ou restrictive et est valide pour une période de 60 jours à compter du délai de clôture.

La Municipalité du Canton de Lingwick ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.2 TRAVAUX PRÉPARATOIRES AU RECHARGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX – SERVICE DE NIVELEUSE

Considérant que le Canton de Lingwick désire faire des travaux préparatoires au rechargement sur le chemin Fontainebleau, le chemin North Hill, le chemin de la Montagne-Rouge, le rang des Pointes et la route 257 Sud;

Considérant que ces travaux ont été présentés dans la programmation des travaux visés par le Programme sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec;

2018-122

IL EST PROPOSÉ le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU de retenir les services d'Excavation Ménard pour les travaux d'enlèvement de la tourbe pour les travaux préparatoires au chargement des chemins mentionnés plus haut. La longueur des accotements où la tourbe devra être enlevée est d'environ 10 km, représentant environ 12,5 heures de

travail, au tarif de 263 \$ / heure incluant la niveleuse, la chargeuse et les opérateurs, + les frais de transport et déplacement.

La longueur prévue pour les travaux préparatoires au rechargement des chemins municipaux cités précédemment est d'environ 32,9 km et le nombre d'heures nécessaires évaluées pour ces travaux est d'environ 35 heures, au tarif de 130 \$ /heure pour la niveleuse, incluant l'opérateur.

Les longueurs et les heures sont approximatives et pourraient varier, selon le besoin réel au moment des travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.3 PROJET DE REHAUSSEMENT DU CHEMIN FONTAINEBLEAU ET DU RANG DES POINTES EN ZONE INONDABLE

2018-123

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU QU'un montant de 31 746 \$ provenant du Programme sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) soit appliqué au projet de rehaussement en zone inondable du chemin Fontainebleau (longueur de 800') et du rang des Pointes (longueur de 600').

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.4 PROGRAMME SUR LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

2018-124

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Audet

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministre en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixés à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.5 DÉBROUSSAILLAGE

2018-125

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU de retenir les services de Les Débroussailleurs G.S.L. inc. pour le débroussaillage que sera effectué le long des chemins municipaux en août 2018. Le tarif pour ces travaux exécutés avec une faucheuse-débroussailleuse permettant une grosseur de coupe de 0 à 6'' est de 115 \$ / heures plus les taxes applicables. Le budget alloué pour ces travaux, incluant les taxes, est de 15 000 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.6 VÉRIFICATION MÉCANIQUE – CAMION 2017

2018-126

IL EST PROPOSÉ le conseiller Sébastien Alix

ET RÉSOLU d'autoriser l'inspection mécanique annuelle obligatoire du camion Inter 2017. Advenant l'obligation de réparations mineures, celles-ci sont autorisées à être exécutées sur place. Pour toute réparation majeure, la directrice générale et secrétaire-trésorière, le maire et les conseillers délégués aux équipements mécanisés seront avisés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.7 GRAVIER POUR LE RECHARGEMENT

ATTENDU QUE des travaux de rechargement doivent être exécutés dès le mois de mai, avant l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres

2018-127

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU

QUE 40 à 50 voyages de gravier de type MG20B seront acquis pour le rechargement des chemins municipaux qui doit se faire dans l'immédiat. La matériel en question sera voyagé par nos camions et achetés à la gravière où le prix sera le plus avantageux, rapport coût et distance de transport.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. HYGIÈNE DU MILIEU

13. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

13.1 PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LA RÉALISATION, L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DES STRUCTURES PAYSAGÈRES (SHED) – SIGNATAIRES AUTORISÉS

ATTENDU QU' un circuit touristique distinctif et attractif parcourant les municipalités du Haut-Saint-François est prévu et que celui-ci comprend l'installation de structures paysagères mettant en valeur nos paysages, nos attraits, notre histoire, nos artistes, etc.;

ATTENDU QUE l'installation d'une structure paysagère (Shed) est prévue au parc du belvédère en mai 2019;

EN CONSÉQUENCE,

2018-128

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU

QUE le Canton de Lingwick accepte qu'une shed soit installée au parc du belvédère, que le terrain sera préparé pour l'installation de ladite shed, qu'il s'engage à collaborer en temps et en équipement lors de l'installation, à aménager le terrain autour de la structure et à entretenir le terrain et la shed selon les recommandations et que la personne répondante pour ce projet est la directrice générale;

QUE Madame Céline Gagné, mairesse et Madame Josée Bolduc, directrice générale sont autorisées à signer le protocole d'entente pour et au nom du Canton de Lingwick.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 OBSERVATOIRE DU MONT-MÉGANTIC

CONSIDÉRANT QUE l'Observatoire du Mont-Mégantic (OMM) est un centre de recherche scientifique de renommée internationale qui a toujours une fonction essentielle pour la recherche et la formation;

CONSIDÉRANT QUE l'OMM est le cœur d'une thématique de positionnement touristique complété par l'Astrolab et les activités de vulgarisation;

CONSIDÉRANT QUE cette expérience muséale et cette programmation d'interprétation sont de très grande qualité et attirent des clientèles de tout âge, de façon complémentaire au volet plein air du Parc National du Mont-Mégantic (PNMM);

CONSIDÉRANT QUE plus de 125 000 visiteurs viennent au PNMM annuellement et que cet achalandage est en progression constante;

CONSIDÉRANT QUE des investissements majeurs sont en cours pour encore améliorer l'attractivité du parc et son volet astronomie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC faisant partie de la Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) contribuent en ressources financières et humaines au développement touristique et à la préservation de la noirceur du ciel afin de favoriser la performance de l'OMM et ses retombées;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de l'OMM entraînerait des dommages collatéraux aux différents attraits et activités s'arrimant avec la thématique du ciel étoilé;

CONSIDÉRANT QUE la survie de plusieurs commerces et services à proximité du Mont-Mégantic pourrait aussi être remise en question;

CONSIDÉRANT QUE l'incertitude de la poursuite des activités de l'OMM a un effet néfaste sur l'élaboration de nouveaux projets;

CONSIDÉRANT QUE l'OMM est l'une des infrastructures scientifiques les plus importantes au Canada pour l'éducation et la diffusion de la culture scientifique auprès du grand public;

CONSIDÉRANT QUE le télescope de l'OMM est le seul en milieu universitaire et que cette plateforme est unique pour la formation des astrophysiciens;

CONSIDÉRANT QUE l'OMM est le principal groupe universitaire canadien qui pourvoie nos télescopes outre-mer en instruments de haute technologie;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de l'OMM représenterait la perte d'une expertise unique au Canada pour le développement du Télescope de Trente Mètres et représenterait donc une perte catastrophique de leadership scientifique;

CONSIDÉRANT QUE le fait de vivre dans une RICE constitue un facteur de rétention et d'attraction de population distinctif qui contribue à l'occupation dynamique du territoire et à lutter contre les effets de la rareté de main d'œuvre qui affecte nos entreprises;

EN CONSÉQUENCE;

2018-129

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Alix

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal du Canton de Lingwick appui la stratégie visant enfin à pérenniser le budget de fonctionnement et les activités de l'Observatoire du Mont-Mégantic.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.1 ACTIVITÉ « BIKE STOP 108 » UTILISATION DES LIEUX ET DE L'ÉLECTRICITÉ

2018-130

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise les organisateurs du « *Bike Stop 108* » à utiliser les terrains municipaux situés au centre du village de Sainte-Marguerite de même que les installations électriques de l'endroit pour leur activité du 15 juillet prochain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2 ACTIVITÉ « BIKE STOP 108 » - AUTORISATION À VENDRE DE LA BOISSON

ATTENDU QUE l'organisme *Le Village de Noël de Lingwick* souhaite déposer auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec une demande de permis pour vendre des boissons alcoolisées lors de l'événement « *Bike Stop 108* »;

ATTENDU QUE l'événement se déroule à l'extérieur et que le bar sera installé sur un terrain de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE;

2018-131

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise l'organisme *Le Village de Noël de Lingwick* à vendre, dans le cadre de l'activité « *Bike Stop 108* » qui aura lieu le dimanche 15 juillet 2017, de la boisson alcoolisée sur le terrain de la municipalité situé face au 68, route 108. L'autorisation est valide à la condition qu'un permis délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec soit obtenu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.3 MARCHÉ PUBLIC DE LA PETITE ÉCOLE – AUTORISATION À VENDRE DE LA BOISSON

LE CONSEILLER DANIEL AUDET, ÉTANT L'UNE DES ADMINISTRATEUR DU *MARCHÉ PUBLIC DE LA PETITE ÉCOLE* ET LE CONSEILLER SÉBASTIEN ALIX ÉTANT L'UN DES PRODUCTEURS DU MARCHÉ DÉCLARENT LEUR INTÉRÊT ET SE RETIRENT DES DÉLIBÉRATIONS ET DU VOTE.

ATTENDU QUE l'organisme le *Marché public de la petite école* souhaite déposer auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec une demande de permis pour vendre des boissons alcoolisées lors de son marché public du vendredi;

ATTENDU QUE l'événement se déroule à l'extérieur, que le bar sera installé sur un terrain de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE;

2018-132

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise l'organisme le *Marché public de la petite école* à vendre, dans le cadre de l'activité le marché public et son petit pub qui aura lieu les vendredis à compter du 8 juin jusqu'au 15 septembre 2018 inclusivement, à vendre de la boisson alcoolisée sur le terrain de la municipalité situé face au 68, route 108. L'autorisation est valide à la condition qu'un permis délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec soit obtenu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15 CORRESPONDANCE DU MAIRE / SECRÉTAIRE

La liste de la correspondance reçue est déposée.

16 SUJETS DIVERS

17 PÉRIODE DE QUESTIONS

- On s'informe du nombre d'heures alloués à l'enlèvement de la tourbe.
- Précision demandée concernant la compagnie qui effectuera le débroussaillage.
- On demande si pour l'Observatoire du Mont-Mégantic le budget concerné par la résolution est bien le budget de fonctionnement.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-133

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe que la levée de la séance soit prononcée; il est 20 h 30.

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la municipalité du canton de Lingwick, lors de sa prochaine séance.

La mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

CANTON DE LINGWICK

Céline Gagné,
Mairesse

Josée Bolduc,
Directrice générale secrétaire-trés.